

# AVIS DE PUBLICITE



## Appel à candidatures

### Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Carmausin-Ségala

---

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala suite aux élections du Conseil Communautaire du 16 avril 2026, il est procédé à un appel à candidatures en vue de la désignation de représentants d'associations.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes invite les associations à candidater et à proposer **un ou plusieurs représentants** susceptibles de siéger au sein du Conseil d'Administration du CIAS.

#### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Carmausin-Ségala, présidé par le Président de l'intercommunalité, se compose de 18 membres répartis en deux collèges :

- Pour le 1<sup>er</sup> collège, 9 représentants de la Communauté de Communes, élus parmi le Conseil Communautaire et par celui-ci.
- Pour le 2<sup>ème</sup> collège, 9 membres nommés par le Président de la Communauté de Communes par arrêté, parmi les personnes « *participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social au sein de l'intercommunalité* ».

#### ASSOCIATIONS CONCERNEES

Conformément aux dispositions des articles R.123-11 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, sont invitées à proposer des candidats les associations œuvrant dans les domaines suivants :

- ✓ **Insertion et de la lutte contre les exclusions,**
- ✓ **Familiales, notamment sur proposition de l'UDAF,**
- ✓ **Personnes âgées et retraités,**
- ✓ **Personnes handicapées.**

Les associations doivent être régulièrement déclarées et justifier d'une activité sur le territoire intercommunal.

## MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être transmises à l'attention de Monsieur le Président du CIAS, par courrier, par voie électronique ou remise en mains propres, accompagnées des éléments suivants :

- Une lettre de candidature signée,
- Les coordonnées du ou des représentants proposés,
- Une présentation de l'association justifiant de son activité sur le territoire intercommunal,
- Tout document utile attestant de son action dans le domaine concerné.

*Les candidats sont invités à signaler toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts.*

## DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers doivent être adressés **au plus tard :**  
**Le vendredi 15 mai 2026.**

## ADRESSE D'ENVOI

### Voie postale :

CIAS DU CARMAUSIN SEGALA  
A l'attention de Monsieur le Président  
2 rue du Gaz – 81400 CARMAUX

### Mail :

François GREFFIER : f.greffier@3c-s.fr

### et

Marie-Charlotte RICHARD : m.richard@3c-s.fr

### Remise en mains propres

COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA  
53 bis avenue Bouloc Torcatis – 81400 CARMAUX

## PUBLICITE

Le présent avis est diffusé par affichage au sein de la 3CS et du CIAS, par insertion sur le site internet, ainsi que dans la presse locale.

Fait à Carmaux, le 24 avril 2026

Le Président,  
Jean-Marc BALARAN

